

Fermer Fessenheim reste une "suggestion politique", selon l'IRSN

Créé le 23-04-2013 à 16h10 - Mis à jour à 16h10
Nouvel Observateur

par Marion Douet

TOURNEMIRE (Aveyron) (Reuters) - La fermeture de la centrale nucléaire de [Fessenheim](#) ne sera juridiquement valable qu'après un vote du Parlement puis la signature d'un décret qui devrait prendre cinq ans, estime le patron de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire.

Ce calendrier risque de contrecarrer la promesse de François Hollande, qui s'est engagé à fermer avant la fin de l'année 2016 les deux réacteurs de la centrale Fessenheim (Haut-Rhin), la plus vieille du parc français, en raison notamment de sa situation en zone sismique et inondable.

"Jusqu'à présent, François Hollande a dit 'je veux', mais ce n'est pas une décision, c'est une orientation politique", a déclaré à Reuters Jacques Repussard, directeur général de l'IRSN, évoquant également une "suggestion politique" qui devra être votée par le Parlement.

Trois acteurs peuvent décider d'arrêter une centrale nucléaire, dit-il : l'exploitant (EDF), l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), si elle estime que le site présente un risque de sûreté "grave et immédiat", et le Parlement.

Le gouvernement s'est engagé à présenter à la fin de l'année une loi de programmation sur la transition énergétique, au terme d'un débat national actuellement en cours. Elle devrait inclure la fermeture de Fessenheim.

Parallèlement, l'ASN a récemment rappelé qu'un délai de l'ordre de cinq ans était nécessaire à la signature du décret de "mise en l'arrêt définitif et démantèlement", une procédure lourde et complexe, qui n'a jamais été mise en oeuvre en [France](#) pour des réacteurs de cette taille.

La première étape de ce processus est la constitution par EDF d'un dossier de démantèlement, qui n'est pas aujourd'hui disponible et devra être présenté à l'ASN.

"EDF n'est pas demandeur d'arrêter (Fessenheim), donc peut-être qu'ils se préparent un peu secrètement mais officiellement ils ne font rien", dit Jacques Repussard à propos de ce dossier.

Interrogé sur le fait que la fermeture de Fessenheim devrait dès lors intervenir après la fin du mandat de François Hollande, en 2017, Jacques Repussard a répondu à propos d'EDF : "C'est leur jeu. En attendant une future majorité (..), ils jouent la montre. C'est pour ça qu'ils acceptent de faire les travaux."

L'électricien français a entamé à la demande de l'ASN des travaux sur le réacteur n°1 de Fessenheim, pour un montant de l'ordre de 20 millions d'euros.

Des travaux dénoncés comme inutiles et coûteux par les organisations antinucléaires si le réacteur est arrêté en 2016.

En outre, un jour de production représente un manque à gagner de l'ordre d'un million d'euros par jour et par réacteur, note Jacques Repussard.

A la question de savoir si EDF pourrait se retourner vers la justice pour contester la fermeture, l'expert ajoute : "Oui il peut y avoir un recours devant le Conseil constitutionnel bien sûr. (...) On peut tout imaginer."

Edité par Yves Clarisse

--